

DECISION N°2024 - 3
déterminant la part respective de femmes et d'hommes représentés
au sein des collèges électoraux de l'Agence nationale de l'habitat

La Directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

VU l'article R 321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

VU l'arrêté du 21 octobre 2024 portant modification du comité social d'administration d'établissement public de l'Agence nationale de l'habitat,

VU l'arrêté du 22 décembre 2023, portant nomination de Madame Valérie MANCRET-TAYLOR, directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

VU la décision n°2024-1 relative aux conditions et modalités d'organisation des élections des représentants du personnel au sein des instances de représentation des agents relevant de l'Agence nationale de l'habitat,

VU la décision n°2024-2 instituant une commission consultative paritaire au sein de l'Agence nationale de l'habitat ;

DECIDE :

Article 1 : Au 1^{er} octobre 2024, la part respective de femmes et d'hommes dans les effectifs du périmètre du comité social d'administration (CSA) de l'Agence est la suivante : 63,6% de femmes et 36,4% d'hommes.

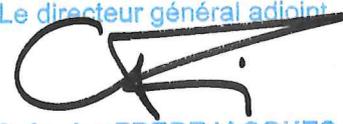
Article 2 : Au 1^{er} octobre 2024, la part respective de femmes et d'hommes dans les effectifs du périmètre la commission consultative paritaire (CCP) de l'Agence est la suivante : 58,3% de femmes et 41,7% d'hommes.

Article 3 : Chaque liste de candidatures présentée pour ces deux scrutins comprend un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part respective de femmes et d'hommes représentés au sein de ces instances. Ce nombre est calculé sur l'ensemble des candidats inscrits sur la liste.

Lorsque le calcul n'aboutit pas à un nombre entier de candidats à désigner pour chacun des deux sexes, l'organisation syndicale procède indifféremment à l'arrondi à l'entier inférieur ou supérieur.

Fait à Paris, le **23 DEC. 2024**

Valérie MANCRET-TAYLOR
Directrice Générale

p/c **Le directeur général adjoint**

Grégoire FREREJACQUES

